

# Bulletin d'adhésion au SNPES-PJJ/FSU 2023 2024



## QUI SOMMES-NOUS ?

Créé en 1947, le SNPES-PJJ/FSU rassemble toutes les catégories de personnels, qu'ils et elles soient titulaires ou non. Le syndicat est membre fondateur de la Fédération syndicale unitaire (FSU). Son fonctionnement ne repose que sur les cotisations des adhérent.es. Combatif, unitaire et démocratique, il agit pour la défense de tous les personnels, revendique l'amélioration des conditions de travail, la revalorisation des salaires et des statuts. Il œuvre également pour la défense des missions et des valeurs éducatives.

Représentatif, il siège au sein de toutes les instances, locales comme nationales pour y défendre une Protection judiciaire de la jeunesse qui soit véritablement au service de l'éducation. Le SNPES-PJJ/FSU se reconnaît dans un syndicalisme de lutte, visant à transformer durablement la société. Il s'inscrit dans toutes les démarches unitaires allant en ce sens en proposant aux autres organisations syndicales des actions et des prises de position communes, à chaque fois que cela est possible.

## → Dès aujourd'hui, je rejoins le SNPES-PJJ/FSU pour :

**Défendre mes droits et mes conditions de travail :** contre l'isolement, la maltraitance institutionnelle et les techniques de management autoritaire, nous proposons d'agir collectivement, dans l'intérêt de toutes et tous ! Nous portons notamment l'exigence d'une hausse des salaires, via une revalorisation de l'ensemble des grilles indiciaires et l'octroi de la NBI et du CTI à tous les personnels. Nous continuons à dénoncer le principe des primes au mérite et revendiquons l'intégration de ces primes dans les salaires.

**Préserver le sens de nos missions et les valeurs éducatives** à la PJJ. Soutenir sans relâche la primauté de l'éducatif sur le répressif et lutter contre l'enfermement des mineur-es. Revendiquer les moyens nécessaires, pour un service public de qualité, dans l'intérêt des jeunes et de leur famille. Revenir à une véritable formation des éducateur.trices de deux ans.

**Combattre les inégalités femmes - hommes** et lutter contre toutes les discriminations. Le SNPES-PJJ/FSU se place aux côtés de victimes (violences sexistes et sexuelles, phobies LGBT+ ...) et les accompagne dans leurs démarches et la libération de leur parole.

**Lutter contre l'extrême droite et contre toute forme de racisme:** en dénonçant l'imposture sociale de ces mouvements réactionnaires et fondamentalement contraires aux intérêts des travailleur.es. Cela passe par la défense inconditionnelle de nos conquêtes sociales.

**Construire un éco-syndicalisme :** en menant des débats pour élaborer des revendications concernant l'urgence climatique, parce que nous sommes convaincu.es que les luttes contre les inégalités sociales et écologiques forment un seul et même combat.

SNPES - PJJ / FSU  
54, rue de l'Arbre sec  
75001 PARIS  
snpes.pjj.fsu@mailo.com



<b>SYNDICALISATION 2023 - 2024</b>		SECTION :		DIR :	
NOM et Prénom :				F <input type="checkbox"/> H <input type="checkbox"/>	
Téléphone :		Courriel :			
Fonction :		Grade :		Indice :	
<input type="checkbox"/> En poste <input type="checkbox"/> Retraité.e <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Contractuel.le <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/> Détachement <input type="checkbox"/> Temps partiel .....%					
<b>Coordonnées personnelles :</b>			<b>Coordonnées professionnelles :</b>		
Adresse :			Service :		
			Unité :		
CP:		Ville:		CP:	
				Ville:	
<input type="checkbox"/> Nouvelle adhésion <input type="checkbox"/> Renouvellement <input type="checkbox"/> Changement d'adresse <input type="checkbox"/> Changement de RIB <input type="checkbox"/> Changement de service					
Fonction syndicale :			Revue fédérale "POUR" version numérique <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		
<b>CALCUL DU MONTANT DE MA COTISATION</b>			<b>CHOIX DU MOYEN DE PAIEMENT</b>		
<input type="checkbox"/> Je suis titulaire à temps complet Indice 224 à 400 > 0,310 euro X indice Indice 401 à 600 > 0,320 euro X indice Indice sup à 600 > 0,330 euro X indice  <input type="checkbox"/> Je suis contractuel.le à temps complet Catégorie A > Forfait de 85 euros Catégorie B > Forfait de 75 euros Catégorie C > Forfait de 60 euros  <b>Dispositions particulières :</b> <input type="checkbox"/> Retraité.es : 50% du montant de la cotisation <input type="checkbox"/> Temps partiel : Montant proportionnel au temps de travail <input type="checkbox"/> Je suis contractuel.le à temps partiel > Forfait 30 euros <input type="checkbox"/> Je suis en disponibilité > Forfait 30 euros  <b>MONTANT DE MA COTISATION SYNDICALE :</b> _____ EUROS			<input type="checkbox"/> Je règle en ligne sur le site <b>snpes<span style="color:red">pjj.fsu.fr</span></b> . Je règle par carte bancaire, via la plateforme HelloAsso.  <input type="checkbox"/> Je règle en chèque bancaire > Je joins un chèque de _____ euros  > Je joins 3 chèques de _____ euros  <input type="checkbox"/> Je règle par prélèvement automatique. Je remplis le mandat SEPA CORE ci-après. Pour les nouvelles adhésions, fournir un RIB.  Les prélèvements sont effectués en fonction de la date d'adhésion de la manière suivante :  > Avant le 30.10, 6 prélèvements à compter de décembre > Avant le 30.11, 5 prélèvements à compter de janvier > Avant le 30.12, 4 prélèvements à compter de février > Avant le 30.01, 3 prélèvements à compter de mars > Avant le 28.02, 2 prélèvements à compter d'avril > Avant le 30.03, 1 prélèvement au mois de mai		
Date :        /        /			Signature :		
<b>MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA CORE</b>					
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNPES-PJJ/FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNPES-PJJ/FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signé avec elle. <b>La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.</b>					
Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé - sans tarder et au plus tard dans les 12 mois en cas de prélèvement non autorisé.				Référence unique de mandat (Réservé au créancier)	
<b>Débiteur</b> NOM et Prénom : Adresse: CP :                      Ville :			<b>Identifiant créancier SEPA : FR06ZZZ539998</b> <b>SNPES-PJJ/FSU</b> <b>54, rue de l'Arbre sec</b> <b>75001 PARIS</b>		
IBAN :			BIC :		
À :			Signature :		
Date :        /        /					
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elle pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifications tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Note : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.					